

**APPEL A CANDIDATURE A UNE FONCTION  
D'EDUCATEUR SPORTIF EN MILIEU SCOLAIRE  
DANS LES ECOLES FONDAMENTALES D'ESTAIMPUIS  
(1/2 TP)**

**Coordonnée du président de PO :**

Nom : Daniel Senesael

Adresse : Rue de Berne, 4 7730 Estaimpuis

Mail : [bourgmestre@estaimpuis.be](mailto:bourgmestre@estaimpuis.be)

**Nature de l'emploi :**

Date de début : 26.08.2024      Date de fin : 05.07.25

Régime de travail : 19 heures par semaine réparties sur 5 jours.

Salaire : selon les barèmes en vigueur dans l'enseignement comme éducateur

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard avant le 25 mai 2024 à midi:

-Soit par dépôt à l'Administration communale d'Estaimpuis (direction du personnel) avec accusé de réception ;

- Soit par envoi électronique avec accusé de réception à l'attention de la direction du personnel : [alyssone.delvoye@estaimpuis.be](mailto:alyssone.delvoye@estaimpuis.be).

Le dossier de candidature comportera un Curriculum Vitae, une lettre de motivation manuscrite.

Un extrait de casier judiciaire modèle 2 sera joint à la candidature.

---

<sup>1</sup> Le « il » est utilisé dans son emploi épïcène

Les entretiens auront lieu le 15 juin à 9h au sein de l'Administration communale d'Estaimpuis (4 rue de Berne – 7730 Leers-Nord).

Conditions de candidature : bachelier éducateur ou enseignant et/ou expérience dans le domaine de l'accueil de l'enfance, de l'encadrement de l'enfance.

**Annexes :**

Annexe 1 : profil de fonction établi par le Pouvoir Organisateur et la Direction

- **L'ÉDUCATEUR GÈRE LES PRÉSENCES ET LES ABSENCES DES ÉLÈVES**

L'organisation du relevé des présences et des absences est effectuée par l'éducateur.

Au-delà du point de vue administratif, cette tâche est délicate. Pour la mener à bien, l'éducateur sera soutenu par toute l'équipe éducative dans ses démarches auprès des parents, du jeune ou de services extérieurs, services dont l'éducateur sera en mesure de connaître l'existence et de favoriser les relations avec ceux-ci.

Les questions éthiques et déontologiques, auxquelles il sera confronté et qui le contraindront à des obligations de discrétion, sont d'autant plus présentes aujourd'hui que les absences mènent parfois au décrochage scolaire.

- **L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DURANT LES TEMPS TRANSITIONNELS EST ATTRIBUÉ A L'EDUCATEUR**

Durant ce temps, il tiendra le rôle du garant de la sécurité et du bien-être de chaque élève. Cela nécessite une approche positive des situations conflictuelles et la proposition de médiation.

Durant ces temps libérés de cours tels que, l'entrée et la sortie de l'école, l'accueil du matin, les récréations et l'étude du soir, l'éducateur sera un animateur et un guide dans le cadre des activités des élèves.

Chacun de ces temps forts, constitue un souvenir qu'il plait à l'individu de se remémorer et de partager avec d'autres. C'est notamment durant ceux-ci que l'éducateur peut être un véritable levier en matière d'éducation à la citoyenneté.

L'éducateur collabore en tant que co- concepteur aux projets scolaires (excursions, sorties, voyages scolaires...) et ce, afin de mieux percevoir les comportements des élèves. La capacité de l'éducateur à mettre les adolescents en projet sera un des meilleurs atouts pour le rendre crédible tant à l'égard des adolescents que des autres intervenants de la communauté scolaire.

L'éducateur devra preuve de souplesse et de flexibilité dans les horaires et sera capable d'adapter les tâches en fonction des besoins de la communauté scolaire.

- L'ÉDUCATEUR EST UN LEVIER IMPORTANT POUR ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS LA CONSTRUCTION DE SES COMPÉTENCES TANT TRANSVERSALES QUE DISCIPLINAIRES

Lors d'un remplacement d'un professeur, l'éducateur créera une ambiance propice au travail. Ce préalable permet de rassurer les élèves sur le déroulement de l'heure à venir et n'exclut pas un réajustement de l'organisation du travail.

De plus, l'éducateur sera à même d'aider les élèves dans leurs recherches scolaires, il leur fournira les documents et les bibliographies disponibles, explicitera des méthodes de travail.

Il favorisera aussi le tutorat entre pairs, et pourra même faire un inventaire de ces ressources humaines avec les élèves concernés. Cet ensemble de tâches ne signifie pas que l'éducateur doive être multi-compétent, mais puisse intervenir en bon gestionnaire des ressources dont dispose l'école.

- SURVEILLER DEVIENT « VEILLER SUR », MIEUX CONNAITRE, MIEUX ENTRER EN CONTACT, ACCORDER DE L'IMPORTANCE À CHACUN

Cette tâche de l'éducateur exige qu'il accorde une attention à chaque élève, qu'il manifeste un sens aigu de l'observation, de l'écoute, de l'analyse.

Elle sous-entend que l'éducateur est toujours attentif aux trois besoins fondamentaux de l'adolescent qui, s'ils ne sont pas rencontrés, mènent à la violence : le besoin de communiquer, celui d'être écouté et entendu et celui d'être accepté.

Ce rôle est très professionnel, il s'agit donc pour l'éducateur de garder ses distances d'un point de vue affectif afin de se protéger et d'accompagner l'élève avec bienveillance.

- L'ÉDUCATEUR EST UN LEVIER IMPORTANT POUR LA CONSTRUCTION DU « VIVRE ENSEMBLE »

L'éducateur collabore activement à la mise en place de conseils des élèves.

De même, l'éducateur doit pouvoir établir des liens avec des organismes lui permettant d'organiser des activités pédagogiques, culturelles, sportives. Cela fait partie des connaissances des ressources qu'offre le cadre géographique et environnemental de l'implantation de l'école.

Concrètement, pour créer ce « vivre ensemble », l'éducateur sera souvent au carrefour d'un réseau social plus large : école, quartiers, infrastructures sportives, lieux de loisirs et de culture.

- L'ÉDUCATEUR EST UN DES GARANTS DU RESPECT DE LA RÈGLE ET DE LA LOI

Il s'agit principalement du Règlement d'Ordre Intérieur de l'établissement. Dans les règles, l'éducateur doit distinguer ce qui est négociable de ce qui ne l'est pas.

Ce rapport à la règle et à la loi se situe sur un classement qui peut aller des habitudes aux règles légales, morales et aux principes éthiques. L'interdit de violence, par exemple, ne se discute pas au Centre Educatif Mitterrand d'Estaimpuis. En outre, il s'applique à tous les intervenants de l'école.

- L'ÉDUCATEUR A UN RÔLE CENTRAL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU VOL, ET DE L'HARCELEMENT

En tant qu'accompagnateur du jeune, l'éducateur refuse la loi du plus fort et cherche à imposer la loi du respect. Il joue la carte de la solidarité là où la seule compétition n'aboutirait qu'à l'exclusion.

L'éducateur cherche à se donner les moyens, tant individuellement que collectivement, de développer des projets qui éduquent à la santé, à la propreté, au respect des biens et des personnes, à la sécurité des locaux.

Cette orientation sera prise en collaboration avec l'ensemble des intervenants du milieu scolaire, en particulier avec le chef d'établissement et en concertation avec les organes compétents. Ainsi, l'éducateur sera associé à toute action organisée par l'école en vue de la prévention.

- L'ÉDUCATEUR EST COMPÉTENT POUR ÉMETTRE DES AVIS LORS DES CONSEILS DE CLASSE ET DES RÉUNIONS DE PARENTS

L'éducateur veille à se donner des outils de communication utiles, détaillant des critères et des indicateurs. Il est présent à tous les conseils de classe, participe activement aux conseils des élèves et rencontre les parents lors des réunions.

Si l'éducateur est chargé de tenir un dossier individuel pour certains élèves, il y note ses constatations sur l'évolution scolaire et psychosociale de l'élève, toujours avec le devoir de discrétion que lui impose sa fonction.

- L'ÉDUCATEUR EST UN AGENT DE PREMIÈRE LIGNE DANS LE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

Grâce aux outils de communication présents dans l'école, l'éducateur peut mieux communiquer avec les familles des élèves et permettre un dialogue véritable et serein.

Lors de chaque contact école-famille une perception correcte de la réalité familiale, permet à l'éducateur de mieux accompagner l'élève dans son parcours scolaire, mais aussi dans la recherche commune de solutions aux problèmes rencontrés (décrochage scolaire, élève victime de harcèlement ou de racket, problèmes de santé, ...).

Là aussi, l'éducateur établit des partenariats avec tous les acteurs-ressources dans l'école (PMS), mais aussi en dehors de celle-ci (AMO, SAS, SAJ, ...)

- L'ÉDUCATEUR COLLABORE AVEC L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE EDUCATIVE

L'éducateur travaille en collaboration avec ses pairs. Il participe aux conseils de classe et aux réunions d'équipe, s'investit dans le comité d'innovation et assiste les enseignants lors des projets collectifs de l'établissement.

- L'ÉDUCATEUR ADHÈRE AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'éducateur connaît et agit en respectant le projet d'établissement. Il prône la bienveillance et l'accompagnement de tous les élèves. Il coordonne activement le conseil d'école et s'investit dans les projets citoyens de l'établissement.

- L'ÉDUCATEUR SE FORME ET S'INFORME POUR SON ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'éducateur actualise ses connaissances et ajuste voire transforme ses pratiques. Il identifie ses besoins de formation pédagogique et contribue à la planification des formations collectives en équipe.

- L'ÉDUCATEUR SPORTIF

L'éducateur seconde les professeurs d'éducation physique et organise des activités sportives dans le cadre du pôle d'excellence mis en place dans les écoles d'Estaimpuis.